



Valdahon, le 18 juillet 2014

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 9 JUILLET 2014 A 20H00**

Président : M. Gérard LIMAT, Maire

Absents excusés : Lucinda BARBIER (pouvoir à Marine PUNKOW), Nelly BRECHEMIER (pouvoir à Colette LOMBARD), Eric GIRAUD (pouvoir à Gérard LIMAT), Danielle CALAIS (pouvoir à Aline BULTHE), Sylvie LE HIR (pouvoir à Hélène SIMONIN)

Secrétaire de séance : Bertrand AIZIN

COMMANDE PUBLIQUE	2
1. ASSAINISSEMENT – RUES DE LATTRE ET AUBEPINES	2
2. ACQUISITION DE VIDEO-PROJECTEURS POUR LES ECOLES	2
3. TRAVAUX DE REALISATION D'UN TERRAIN MIXTE FOOT/RUGBY EN GAZON SYNTHETIQUE ET SON ECLAIRAGE	2
4. ETUDES GEOTECHNIQUES POUR LES TRAVAUX DE REALISATION D'UN TERRAIN MIXTE FOOT/RUGBY EN GAZON SYNTHETIQUE ET SON ECLAIRAGE.....	4
INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE	4
5. ASSAINISSEMENT : COMMISSION DELEGATION DE SERVICE PUBLIC	4
FINANCES LOCALES	5
6. DEMANDE DE SUBVENTION DU MINISTERE DE L'INTERIEUR / TERRAIN MIXTE EN GAZON SYNTHETIQUE	5
7. DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE – FIXATION DES DROITS DE VOIRIE	5

COMMANDE PUBLIQUE

1. Assainissement – rues de Lattre et Aubépines

Décision : unanimité

Dans le cadre des travaux de modification des réseaux d'eaux usées rues de Lattre et Aubépines et du refoulement des Abattoirs chemin des Tronchots (marché de 48 459 € HT), des travaux supplémentaires ont dû être réalisés.

Ces travaux, correspondant à la modification d'un regard sur le réseau d'eaux pluviales et à la reprise de ce réseau sur 30 ml environ dans le chemin des Tronchots, s'élèvent à 7 913 € HT soit 9 425,60 € TTC. Un avenant de ce montant doit être établi pour honorer cette dépense dans le cadre réglementaire. Les crédits peuvent être repris sur l'excédent « Eaux pluviales, rue Prie du Mont », soit 10 000 € HT (à transférer sur cette opération).

A l'unanimité, le Conseil municipal se prononce en faveur de cet avenant validé par la Commission d'appels d'offres et du transfert de crédit du budget « refoulement des abattoirs » affecté à cette opération, ainsi que celui « Eaux pluviales, rue Prie du Mont ».

2. Acquisition de vidéo-projecteurs pour les écoles

Décision : unanimité

Le Conseil municipal se prononce à l'unanimité en faveur de l'achat de 12 vidéo-projecteurs, d'une valeur de 334 € : 8 pour l'école Saint-Exupéry et 4 pour l'école Lavoisier. Une demande de subvention à hauteur de 35 % (soit 116,90 € par vidéo-projecteur) sera effectuée dans le cadre de la DETR. Le montant restant à charge pour la commune s'élève à 2605,20 €.

3. Travaux de réalisation d'un terrain mixte foot/rugby en gazon synthétique et son éclairage

Décision : Avis favorable avec 15 voix pour, 9 contre et 5 abstentions

Le 3 juin 2014, une consultation a été lancée pour la réalisation d'un terrain mixte foot/rugby en gazon synthétique et son éclairage à destination des associations sportives et des scolaires par le maître d'œuvre de l'opération, le cabinet PMC Etudes. Ce marché se décompose en 2 lots :

Lot 1 : Sols sportifs - estimation du maître d'œuvre pour un montant de 737 454,25 € HT

Lot 2 : Eclairage - estimation du maître d'œuvre pour un montant de 90 211,00 € HT

Publicité a été faite sur les sites du BOAMP, de la mairie et de Tirep, ainsi que sur le journal l'Est Républicain. La date fixée pour la remise des offres était le mercredi 25 juin 2014 à 9h00.

CAO du 25 juin 2014 : ouverture de plis

Pour le lot 1 : 5 offres ont été remises

Pour le lot 2 : 7 offres ont été remises

La CAO s'est réunie le 9 juillet pour effectuer le choix des offres, après analyse par le maître d'œuvre. Un débat s'est instauré sur ce projet au sein de l'Assemblée et à la demande de 14 conseillers municipaux, conformément à l'art. L. 2121-21 du CGCT, il est procédé au vote par scrutin secret.

▪ Lot 1 : sols sportifs

Suite aux propositions de la CAO, le Conseil municipal décide de retenir l'entreprise ID VERDE pour son offre, variante considérée la plus économiquement avantageuse, avec un coût d'exécution de 525 128,86 € HT soit 630 154,63 € TTC.

▪ Lot 2 : éclairage

Suite aux propositions de la CAO, le Conseil municipal décide de retenir l'entreprise DRTP pour son offre, considérée la plus économiquement avantageuse, avec un coût d'exécution de 70 708,50 € HT soit 84 850,20 € TTC.

TERRAIN SYNTHETIQUE FICHE FINANCIERE PRESENTEE EN SEANCE LE 09/07/2014

Estimations des travaux

Lot n°1 – sols sportifs :	737 454.25 € H.T.
Lot n°2 – éclairage:	90 211.00 € H.T.
Total H.T. :	827 665.25 €

Suite à consultation des entreprises

Lot n°1 – sols sportifs (variante) :	525 128.86 € H.T.
Lot n°2 – éclairage :	70 708.50 € H.T.
Total H.T.	595 837.36 €

A ajouter

D2X : Assistance à Maîtrise d'ouvrage base	18 900.00 € H.T.
D2X : Assistance à Maîtrise d'ouvrage complémentaire	4 500.00 € H.T.
PMCEtudes Maîtrise d'œuvre base	32 000.00 € H.T.
Publicité, reproduction	8 000.00 € H.T.
Interventions extérieures (contrôles externes)	5 000.00 € H.T.
Contrôle Fédération sportives	5 000.00 € H.T.
Divers et imprévus	10 000.00 € H.T.
	83 400.00 €

Total H.T. de l'opération	679 237.36 €
TVA 20 %	135 847.47 €

Total TTC	815 084.83 €
------------------	---------------------

Subventions

Conseil Général	170 000.00 €
Conseil Régional	
(par l'intermédiaire de la Communauté de Communes)	50 000.00 €
Ligue de football	40 000.00 €
Fonds Parlementaires	10 000.00 €
Sous-Total	270 000.00 €

Récupération de TVA

Pour une TVA de 19.6% le coefficient applicable au total TTC est 15.482 soit :

$$815\,084.83 \times 15.482$$

126 191.43 €

BALANCE FINANCIERE DE L'OPERATION

Dépense TTC	815 084.83 €
Subventions	- 270 000.00 €
Récupération TVA	- 126 191.43 €

MONTANT DE L'OPERATION (charge communale) 418 893.40 €

*NOTA :

Concernant la subvention du Conseil Général, Léon BESSOT nous précise par mail du 17 juillet 2014 que la subvention est calculée de la manière suivante :

- 28% sur 500 000.00 € (terrain synthétique) soit 140 000.00 €
- 28% sur 50 000.00 € (éclairage) soit 14 000.00 €
- Une majoration de 10% de ces subventions, si le collège occupe gratuitement de manière significative le terrain (lettre motivée du Maire au Président du Conseil Général), soit 15 400.00 €, ce qui fait un total de 169 400.00 € (170 000.00 € sur la fiche financière)

4. Etudes géotechniques pour les travaux de réalisation d'un terrain mixte foot/rugby en gazon synthétique et son éclairage

Pour information

En date du 5 juin 2014, une consultation a été lancée auprès de 4 cabinets pour une mission de diagnostic géotechnique de type G0, G11 et G12. La date fixée pour la remise des offres était le lundi 16 juin 2014 avant 11h00.

4 cabinets ont remis une offre. Au vu de l'analyse effectuée : sur un plan technique le Cabinet Compétences Géotechniques se place en position dominante, le niveau du rapport dépense/prestation est favorable pour notre collectivité.

Le Cabinet Compétences Géotechniques est retenu pour un montant de 3 430,98 € HT soit 4 117,18 € TTC.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

5. Assainissement : Commission délégation de service public

Décision : unanimité

La commission de délégation de service public (CDSP), prévue dans le cadre de la procédure de choix du titulaire d'une convention de délégation de service public, est la commission qui ouvre les plis et émet un avis sur les candidatures et les offres. Elle fait l'objet d'une élection et est constituée pour la durée du mandat des élus qui la composent. Dans le cadre du futur contrat de gestion du service public de l'assainissement collectif, une commission de délégation du service public doit être créée.

Les membres de la CDSP à élire sont ses membres titulaires ainsi que, en nombre égal, ses suppléants (art. L 1411-5 du CGCT). Pour les communes de 3500 habitants et plus : 5 titulaires + 5 suppléants. Le maire en est président de droit.

La liste suivante présentée a été élue à l'unanimité :

Titulaires

Noël PERROT
Colette LOMBARD
Jean-Marie VOITOT
Eric GIRAUD
Alain DUTERTRE

Suppléants

Gérard FAIVRE
Sylvie LE HIR
Alain BILLOD
Guillaume GILLIOT
Annie PONCOT

FINANCES LOCALES

6. Demande de subvention du Ministère de l'Intérieur / Terrain mixte en gazon synthétique

Décision : Avis favorable avec 28 voix pour et 1 abstention

Dans le cadre de la réalisation du terrain mixte foot/rugby en gazon synthétique, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention du Ministère de l'Intérieur (programme 122 – action 01).

7. Délégations du Conseil municipal au Maire – fixation des droits de voirie

Décision : unanimité

A la demande de la Préfecture par courrier en date du 13 mai 2014, il convient, dans le cadre des tarifs de droits de voirie, de stationnement, le dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et d'une manière générale des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, de fixer la limite dans laquelle la délégation consentie au Maire peut s'exercer.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de fixer cette limite à 100 €.

La prochaine séance du Conseil municipal se tiendra le jeudi 28 août à 20h00.

Bertrand AIZIN

Gérard LIMAT

Secrétaire de séance

Maire de Valdahon